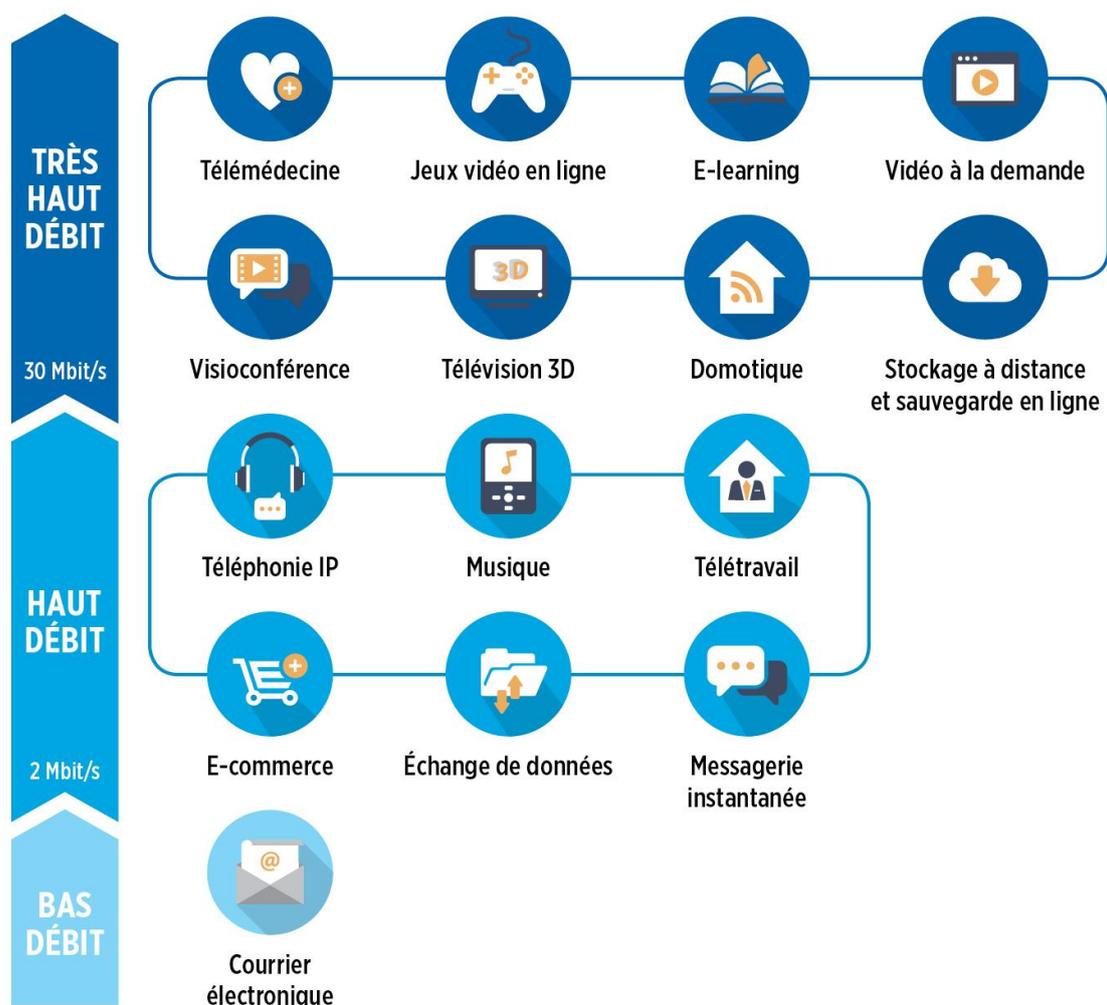


L'aménagement du Très Haut Débit (THD) : vers le déploiement de la fibre optique

Le Très Haut Débit pour quoi faire ?



Offrir une connexion Internet performante à tous les habitants de Maine-et-Loire, c'est l'objectif du Syndicat Anjou Numérique. Depuis juillet 2015, le syndicat s'engage, aux côtés du Département de Maine-et-Loire, dans un programme ambitieux de déploiement de la fibre optique dans les territoires ruraux afin d'équiper 100% du territoire sous 10 ans.

L'accès au Très Haut Débit (THD) est un enjeu crucial pour les habitants et les entreprises du territoire. Stockage et envoi de fichiers en ligne, objets connectés, visio-conférence, télétravail, e-learning, télémédecine..., ces nouveaux services et usages numériques nécessitent des besoins élevés en débit que l'ADSL (technologie par le réseau téléphonique en cuivre) ne peut pas fournir. Le Département a donc fait le choix de la fibre optique généralisée sur tout le territoire, une solution performante et de long terme.

Le Très Haut Débit en chiffres

- **365 M€ d'investissements** sur sept ans, cofinancés par le Département (28 M€), les Communautés de communes et d'agglomération (83 M€), la Région (23 M€), l'État (99 M€) et l'Europe (3,5 M€).

- **100 % c'est l'objectif de raccordement** à la fibre optique de l'ensemble des foyers et entreprises présents en zone rurale ,

soit **220 000 prises** raccordées d'ici 2025.

- **13 000 km de fibres** optiques seront, à terme, déployés par Anjou Numérique.

Une politique volontariste du Département

Si le déploiement de la fibre optique est réalisé par les opérateurs privés en milieu urbain (Angers, Cholet et Saumur pour le Maine-et-Loire), celui des zones rurales a été confié aux collectivités locales par l'État, dans le cadre du plan [France Très Haut Débit](#) (THD).

Depuis 2002, le Département est engagé dans l'aménagement numérique du territoire. Il a notamment permis le raccordement de la quasi-totalité des zones d'activités avec le réseau Melisa.

Cependant, face aux enjeux que représente le développement du très haut débit pour les habitants et les entreprises, le Département a souhaité aller plus loin.

Il a ainsi souhaité associer les Communautés de communes et d'agglomérations et à la Région aux choix d'investissements et de construction de ces infrastructures à travers la création d'un syndicat mixte ouvert "Anjou numérique".

Grâce à son plan ambitieux, Anjou Numérique positionne le Maine-et-Loire en Département leader dans le déploiement du numérique : les plans déposés par les autres Départements de la région, à l'exception de la Mayenne, ne prévoient pas de déploiement à 100 %. Une couverture totale qui contribuera à lutter contre la fracture numérique entre les territoires urbains et ruraux dans les 10 ans à venir.

Les missions du Syndicat Anjou Numérique

Orchestrer l'aménagement numérique du territoire

Anjou Numérique élabore et actualise le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) en analysant les besoins du territoire et en proposant des solutions techniques et économiques adaptées. Lorsque l'observation des initiatives du secteur privé laisse apparaître des carences, il intervient directement en conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques à l'attention de tous les administrés.

Construire et exploiter les réseaux

Anjou Numérique va déployer dans chaque commune les réseaux qui permettront demain aux habitants, entreprises, collectivités, de souscrire aux services d'accès à Internet nécessaires à leurs activités. Un réseau public de fibre optique sera ainsi construit puis exploité et commercialisé par les opérateurs et fournisseurs d'accès à Internet.

Conseiller et accompagner les collectivités adhérentes

Anjou Numérique accompagne ses adhérents en assurant des missions de conseil en faveur du développement numérique des territoires et en proposant son expertise technique en matière de réseaux télécom. Il est aussi l'interlocuteur de l'État et le maître d'ouvrage pour la couverture des zones blanches en centre-bourg et l'amélioration de la desserte du territoire en téléphonie mobile.

Développer l'emploi et la formation

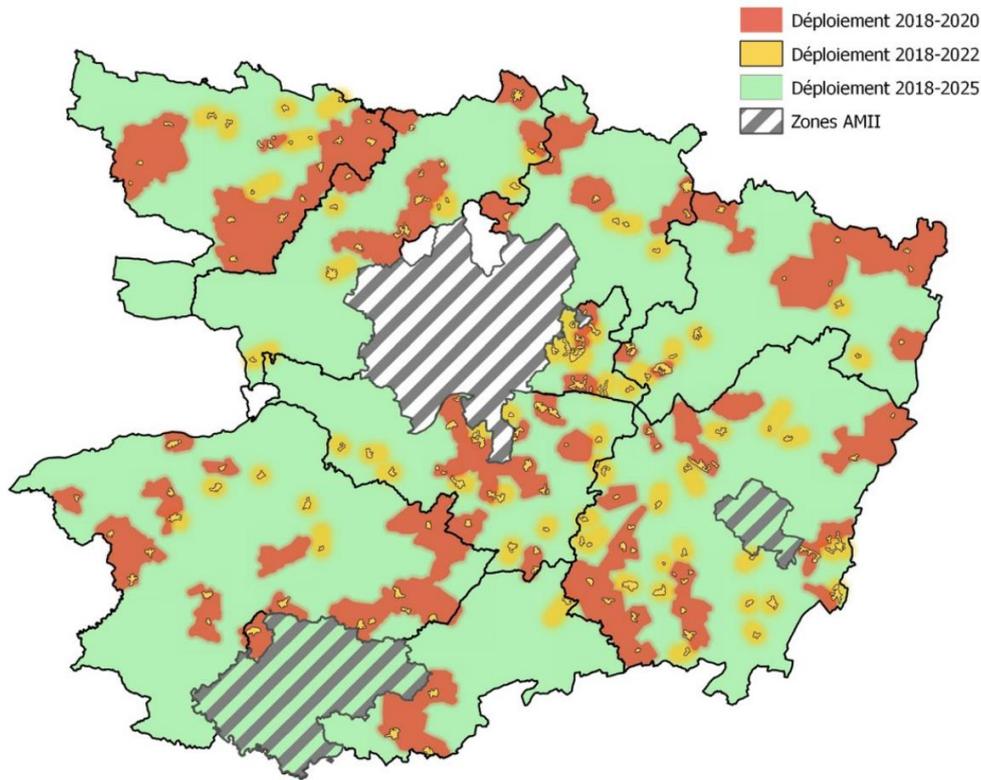
Par le biais de la délégation de service public qui sera lancée mi-mars, Anjou Numérique entend aussi mener une politique volontariste favorisant l'insertion par l'emploi et la formation professionnelle.

Les effets de cette révolution numérique en cours aura un impact sur la quantité d'emplois disponibles dans l'économie, et donc sur le chômage. Un enjeu fort du Syndicat mixte ouvert.

Les étapes

- Juillet 2015 : création du Syndicat Anjou Numérique
- Décembre 2016 : actualisation du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)
- Mars 2017 : lancement de la consultation de délégation de service public
- 2018 : démarrage des travaux
- Fin 2018 : commercialisation des premières prises

Déploiement de la fibre optique



En attendant la fibre

En attendant le déploiement de la fibre optique par Anjou Numérique, le Syndicat aide à l'équipement pour les connexions par voie hertzienne (Wimax, 4G fixe, satellite...). Il s'engage à la hauteur de 80 % de remboursement des frais d'installation, soit jusqu'à 400 €.

Pour toute information, [contactez le syndicat Anjou numérique](mailto:contact@anjou-numerique.fr) : contact@anjou-numerique.fr

L'enjeu est de couvrir, à terme, la totalité des logements et des entreprises du Maine-et-Loire en fibre optique. Le syndicat Anjou Numérique a validé le lancement d'une consultation pour une délégation de service public afin de confier à un opérateur la construction, la maintenance et la commercialisation du réseau de fibre optique. Les premiers travaux seront engagés en 2018. À terme, tous les foyers du département seront raccordés à ce réseau performant.

Philippe Chalopin, *conseiller départemental du canton de Beaufort-en-Vallée*
6e vice-président, rapporteur général du budget en charge du tourisme, de l'habitat et du numérique